

# EMPREINTES

À DESTINATION DES ÉLÈVES DU SECTEUR DU COLLÈGE DE VERGT



## Programme et calendrier prévisionnels 2023 et 2024 .....

### AUTOMNE 2023 - PRINTEMPS 2024 NIVEAU 6<sup>ÈME</sup> - 5<sup>ÈME</sup>

Avec la Cie Florence Lavaud – Théâtre

#### 1. Résidence de création "Portraits"

Partir du réel et le fondre dans des imaginaires. Peindre des portraits qui seront nourris des questionnements propres à l'enfance et l'adolescence, et des territoires traversés, tel est l'ambition du protocole de création, Portraits en série, inventée par la Cie Florence Lavaud.

Florence Lavaud invite les collégiens de Vergt à participer au processus de création de ce nouveau portrait conçu autour d'une thématique propre à l'établissement. En immersion avec les classes, elle collectera les points de vue des adolescents et confiera toutes les matières récoltées à un auteur pour qu'il écrive un monologue.

Les élèves suivront ensuite la naissance du spectacle avec des rencontres avec l'auteur, la metteuse en scène, l'artiste interprète et les personnes associées au projet. Ils seront aussi invités à fréquenter des temps de répétitions au Lieu, fabrique de création et d'accompagnement pour l'enfance et la jeunesse, implanté à Saint-Paul-de-Serre : autant d'occasion de découvrir la richesse des métiers du spectacle vivant.

#### 2. Ateliers de pratique artistique

#### 3. Création au sein de l'établissement

### HIVER 2024 - NIVEAU 4<sup>ÈME</sup> - 3<sup>ÈME</sup>

Avec la Cie 3<sup>ÈME</sup> Génération « Labo artistique » – Théâtre et Geste

Les artistes utilisent la richesse du mime en tant que technique de jeu, presque à la manière d'un « révélateur photographique » qui permettrait de rendre visible ce qui peut échapper à l'œil dans la vie.

#### 1. Ateliers et restitutions

A partir du répertoire de la compagnie, les élèves interrogent les intentions artistiques par la pratique et en restituent leurs versions. Les élèves partagent ainsi le protocole de recherche de la compagnie et entrent dans une démarche de création inspirée.

#### 2. Représentation

La compagnie présentera une petite forme tout terrain inspirée de son spectacle « Un jour tout s'illuminera ».

## Le projet .....

Inspiré par l'expérience de deux résidences d'artiste coordonnées par l'Agence culturelle au sein de l'établissement en 2022, le collège de Vergt souhaite s'engager dans une démarche pluridisciplinaire et intergénérationnelle pérenne qui mobilise toute la communauté de l'établissement autour de l'art. Cette première étape de l'expérimentation sera l'occasion de nourrir le lien du collège à son territoire à travers divers partenariats.

L'année 2023-2024 est pensée comme une préfiguration vers une résidence d'éducation artistique et culturelle de territoire et s'inscrit dans la mise en œuvre d'actions menées autour du thème de L'EMPREINTE.

« Réfléchir sur la place de chacun.e dans l'espace et le temps, chercher des repères, s'interroger sur la façon dont nous marquons notre passage dans un lieu, à un moment donné, mais aussi sur la manière dont nous sommes marqué.e.s et façonné.e.s par notre environnement et notre histoire : autant de pistes susceptibles d'amener les élèves à s'intéresser à leur(s) "ancrage(s)", à la place qu'ils occupent et qu'ils se créent, individuellement et collectivement, à travers les traces, les empreintes qu'ils peuvent découvrir, suivre et eux-mêmes créer. »

## Participation financière.....

Sont à la charge de l'établissements :

- les frais d'hébergement et les réparations des équipes artistiques et intervenant lors des manifestations et des ateliers,
- les frais de transport et de restauration des élèves inscrits dans le programme

## Les contacts.....

**Anne Pouteau**

a.pouteau@culturedordogne.fr  
05 53 06 40 38 - 07 72 32 08 97

**Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord**

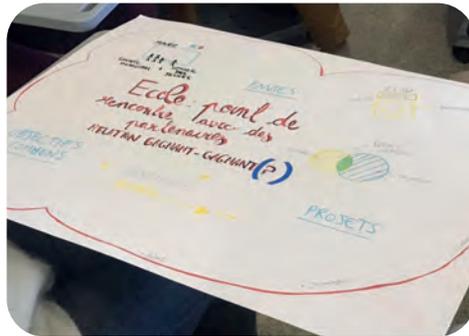
Espace culturel François Mitterrand  
2 place Hoche, 24000 Périgueux

# LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE TERRITOIRE

## Le dispositif.....



L'Agence culturelle départementale propose un dispositif de résidence de médiation de longue durée en direction de la jeunesse, répondant aux enjeux de l'Education Artistique et Culturelle dans les domaines des arts vivants et visuels et qui repose sur les mêmes grands objectifs : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Celui-ci prend appui sur les secteurs de collèges et s'adresse prioritairement à ceux ayant peu d'offre artistique et culturelle. Il s'adresse à l'ensemble des élèves du collège ainsi qu'à différents publics présents sur le territoire, et s'inscrit dans une large dynamique en mobilisant divers acteurs locaux de la culture, de l'éducation et du social.



## Contenus.....

Chaque année scolaire, des parcours d'éducation artistique et culturelle territorial, conformément aux objectifs de formation, proposent :

- ◇ une présence artistique dans l'établissement et sur le territoire, séquencée d'octobre à juin
- ◇ une découverte d'œuvres (spectacles, expositions),
- ◇ des médiations : boîtes à outils thématiques à destination des enseignants et des animateurs, interventions de médiateurs en histoire de l'art, arts visuels ou spectacle vivant, pour accompagner le processus d'appropriation.

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguisant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Education Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

## CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

- 1 L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes de tous les établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.
- 2 L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- 3 L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.
- 4 L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'épanouissement de la personnalité et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.
- 5 L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant l'environnement familial et social.
- 6 L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.
- 7 L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel des différents partenaires : collectivités éducatives et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.
- 8 L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).
- 9 L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur travail en équipe, l'acquisition et le partage de références communes.
- 10 Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de mesurer l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager des démarches innovantes.